

**Maîtrise d'ouvrage :** Ville d'ANOR

**Responsable :** PERAT Jean-Luc, Maire d'ANOR



**Présentateur :** PERAT Jean-Luc, Maire d'ANOR

**Organisme décisionnaire et propriétaire du site :** Mairie d'Anor

**Equipe pluridisciplinaire :**

- Cabinet INSITU architectes : Thierry FOYER, Mathilde DUCROCQ, Salvatore MINI
- Cabinet AGECI : Valery MILICE, Camille LAURENT, Pierre DELANOY
- Cabinet DIENTRE : Florine SACHY, Arnaud MANNEHENT
- ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre) : Thomas PLAISANT, Corentin GREUKZ
- Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Corinne BURY, Grégory BOULEN, Emmanuel CAZIER
- DDTM : David THOMAS, Alain POMPORTEZ, Frédéric APPLINCOURT
- EPF (Etablissement Public Foncier) : Loriane BAILLY, Elinor DEVEY, Stéphanie DHERBOMEZ, Didier HUOT-MARCHAND
- Le bailleur l'Avesnoise : Jean-Pierre CHOEL, Patrick CHOPIN, Jean-Luc SENECHAL, Pierre-Marie DUVETTE, Clément DUSSART, Séverine LOCQUENEUX, Freddy THERY, Christine STREEL
- Les élus de la Commune d'Anor : Jean-Luc PERAT, Joëlle BOUTTEFEUX, Benjamin WALLERAND
- L'ingénierie administrative et financière de la Commune : Samuel PECQUERIE, Frédéric VANCANNEYT

-----  
**Remerciements :**

- Les entreprises et l'ensemble des sous-traitants
- Les concessionnaires et le SDIS
- Les partenaires associés (notaire – géomètre – communication – les associations - les producteurs locaux...)
- Les financeurs : Europe, Etat, Région Hauts-de-France, Département du Nord, l'ADEME, ENRX, EPF, l'Avesnoise

**Le Renouveau urbain avant l'heure de 5 friches industrielles et d'une friche touristique... de la friche à l'écoquartier entre patrimoine et biodiversité  
ANOR 59**

Longtemps, le fer et le verre ont fait la richesse d'Anor. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, aciéries, forges puis verreries se développent, façonnant le visage du village au rythme des constructions d'usines et de logements ouvriers.





A partir de la fin du XIXème siècle, les atouts que constituent la présence en abondance d'eau et de bois combustible ne suffisent plus à préserver Anor de la concurrence. Le reflux laisse la Commune déstructurée, aux prises avec 5 friches industrielles en cœur de ville et en périphérie.





L'activité économique florissante d'hier a laissé des traces pénalisantes dans le paysage et l'environnement, traumatisantes pour la population. **Que faire ? Comment faire ? Avec qui ? Autant de questions que se posent les élus en responsabilité.**

Et c'est là que commence l'histoire d'un traitement programmé dans le temps, avec une volonté de redonner à chaque espace une nouvelle « **page de vie et d'avenir** ».

1990 - friche de l'usine textile de la **Galoperie**  
Aujourd'hui : foncier disponible

2010 - friche touristique du Parc de la **Galoperie**  
Aujourd'hui : future réserve naturelle régionale

2008 - friche du **Tissage**  
Aujourd'hui : résidence locative

1990 - friche **Flament** devenu l'espace **F. Mitterrand**  
Aujourd'hui : Habitat – gîte – école – associations - services

2011 - friche de la **Verrerie Blanche**  
Aujourd'hui : futur écoquartier

1992 - friche de l'usine de coutellerie de **Milourd**  
Aujourd'hui : parc de loisirs

**Anor  
aujourd'hui  
ne jamais  
abandonner**



# DESCRIPTION & PRÉSENTATION DU PROJET

Située à l'extrême sud-est du Département du Nord, la ville d'Anor mène plus de vingt ans une ambitieuse politique de reconquête de ses friches industrielles et a su faire de leur requalification de véritables atouts.

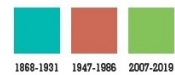


Celle de la **Verrerie Blanche**, la dernière des 6 friches déjà traitées (Milour, Flament, Tissage et Galoperie x 2 usine et parc d'attraction), vient achever ce long processus engagé au début des années 90. La réflexion initiée dans le cadre de la **démarche RENOUER** a permis à la ville et à ses partenaires, le Parc Naturel de l'Avesnois, la DDTM d'Avesnes et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, de déterminer les grands enjeux fonciers, urbains et environnementaux déclinant les objectifs régionaux ou nationaux en matière d'urbanisme durable.

Le projet s'attache à reconstruire **une identité et une image revalorisée autour du patrimoine bâti** et du coron emblématique de l'habitat ouvrier, de la mémoire industrielle ainsi qu'un lien avec le grand paysage constitué de bocage et de forêt.



Chronologie historique de la verrerie blanche d'Anor EN 3 PARTIES



Ces éléments qualitatifs sont des leviers pour changer l'image de ce quartier qui se veut fier de son passé mais tourné résolument vers l'avenir.



La première verrerie d'Anor (site de la vieille verrerie) est fondée en 1873 par Antoine Gouliart. Elle devient ensuite la propriété des Heintzel, puis finalement des Desmet qui ferment l'établissement vers avril 1915. Le 25 mai 1888, Alphonse Poulet, de La Flamengrie (Anor), obtient l'autorisation officielle d'ouverture de sa verrerie en bouteilles champenoises, aux abords occidentaux de la gare. L'édifice connu aujourd'hui des Anorciens sous le nom de Verrerie Blanche.

Alphonse Poulet meurt en 1874 et l'usine est reprise par le maître de verreries en champenoises Clavon de Trélon. Puis tout à fait, le site se reconstruit une fois industrielle qu'en 1898. Le 16 février, le commissaire spécial d'Anor annonce que dans les premiers jours du mois de mars, l'ancienne verrerie Poulet sera remise en marche par une société de fabrication de bouteilles de verre blanc pour pharmacien, porteurs, etc. Comme celle-ci a une grande portée de sa clientèle en Belgique, elle va créer une industrie similaire à Montigny, à la frontière belge, où elle a déjà installé le terrain, pour éviter les droits d'entrée qui s'élevaient à 10 % sur les produits fabriqués.



MM. Emile Meunier-Richard, ancien quincaillier de Fournies, et Edouard Evard, maître potier d'Anor, ont mis en activité leur société anonyme de la Verrerie Blanche d'Anor dont le capital s'est entièrement monté que le 23 juillet 1896. L'œuvre est poursuivie dès mars 1898, car il devient vite nécessaire de passer de 15.000 bouteilles/jour à 30-25.000 unités. Un deuxième four doit être mis à feu courant mai 1898. Duchêne Meunier et Evard se parviennent peu à installer leur succursale montoisienne, prise de vitesse par Justin Gillet et ses associés qui établissent la verrerie de Montigny en 1898.

Puis le 23 juin 1902, la société anonyme de la Verrerie Blanche d'Anor est dissoute en raison de pertes financières. L'établissement est alors repris par Arthur Jean Octave Gorden, époux de Lise née Marchand, lequel arrive de la verrerie du Carmouzet et il occupait vraisemblablement le poste de directeur.



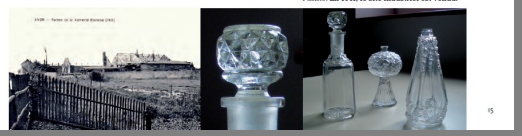
La famille Gorden dirige la Verrerie Blanche d'Anor trente années durant, les fils prenant la succession de leur père le 17 janvier 1927 sous la raison GARD, O. Gorden & Fils. À la veille de la Première guerre mondiale, les 150 ouvriers assurent une production annuelle de onze à douze millions de bocaux. Octave Gorden surveille la formation de son fils Gaston : études en école expérimentale de commerce consacrées de séjour en Angleterre. L'établissement anorien n'a-t-il pas une importante clientèle anglaise ? Tout jeune père, Gaston est installé en août 1914, pour être présent fin 1915 en Angleterre. Il refuse de travailler pour le Kaiser et se retrouve à Neufchâteau, 606 allemand. La Grande guerre terminée, il n'a plus qu'à revenir à Anor pour découvrir la déflation. En effet, le 8 novembre 1918, la verrerie familiale reconstruite par son Alphonse en magasin, a été entièrement la proie des flammes.

Les travaux de reconstruction poussés activement permettent une reprise de l'activité début 1920. Le site est reconstruit à l'identique grâce aux dommages de guerre. L'établissement anorien fabrique des bocaux



Grossmith, Smith, Lamb, Spynard, Tolley, Adcock, Rodkey, Buller, Uen's, Proctor, Roberts, Lavender (pour Yorkshire ?), Francis, Charlier, etc. ainsi que leurs bouchons Bette (ébarbés), ridés ou non, à moitié qu'ils ne soient à vie. Et bien d'autres encore, comme le ramassage effectué sur place le 7 novembre 1909 à la démolition.

La crise économique de 1920, répercutée en France dès 1930, produit la fermeture de 1931. Octave Gorden n'aura pas eu l'occasion d'assister à la fin : il est mort le 24 septembre 1929, quelques mois après son épouse. Lors de l'événement de 1940, peu de documents sont restés et la majorité endommagée dans le coffre-fort disparu avec le pillage du bureau de l'usine. En 1941, le site industriel est vendu.







par Jacques CHIFFEL, Chronique PCMV de la section Histoire & Patrimoine  
 sous la direction d'Emmanuel BERTHOUD, DCS de la Ville d'Anor

LE TEMPS DES AUTRES ACTIVITÉS

Quelques années plus tard, à partir de 1947, l'émaillier **Armand DESJARDIN** s'installe sur le site. La production consistera en l'émaillage de casseroles, bouilloires et divers ustensiles de cuisine.

Cette activité d'émaillage permet d'appliquer de l'émail au pailleté sur la tôle et au poudré sur la fonte.

L'émail, dans son état transparent et incolore, est un produit cristallin à base de silice, combiné dans des proportions variables à des composants alcalins, destinés à abaisser le point de fusion, et plombifères, destinés à rendre la cendre plus dure. La coloration est obtenue par addition d'oxydes métalliques (cuivre, fer, manganèse, nickel, chrome, aluminium...) et l'opacification par addition d'étain.

Avant l'application de l'émail, les métaux étaient décapés et une fois l'émail appliqué les pièces étaient placées dans des fours à 600° pour la cuire.



LE TEMPS DES AUTRES ACTIVITÉS

Par ailleurs, l'émaillier possédait aussi un cabinet de télévis, avec activité d'assemblage de réfrigérateurs et de machines à laver. Ces appareils électroménagers étaient commercialisés sous la marque **ADA** - Armand Desjardin Anor!

L'activité s'arrête alors en 1982 pour laisser place à l'installation de la société **Sorema** à partir de 1984 dont l'activité est la réparation de commutateurs d'automobiles mais qui ne durera que quelques années. Une activité de télévis s'accroît en 1970, puis une activité de montage de machines et activités d'import-export.

Des 1980, c'est une activité de découpe de bois qui occupe les lieux pour en faire du petit bois d'allumage et qui sera à l'origine la dernière activité d'importance sur le site. **Entre 1988** marque l'arrêt définitif des activités et laisse une friche industrielle très dégradée.

**MONUMENTS ET CHAPELLES FUNÉRAIRES**  
 par GRATIAS et PORPHYRE  
**Camille RAGUET, à Anor (Nord)**



Pour redonner cette page consacrée aux autres activités, nous ne pouvions passer sous silence l'activité de la **Martre RAGUET** établie à proximité immédiate du site de la Verrière Blanche dont l'exploitation a duré plus d'une quarantaine d'années.

L'entrepreneuse était spécialisée des monuments et chapelles funéraires et travaillait des marbres blancs, des granits de Belgique, de Normandie et des Vosges soit par sculpture d'art ou bien encore mécanique. Elle s'installe en 1901 rue Foch avant de s'établir définitivement sur le site de la Verrière Blanche depuis le tout début des années 1920. Gaston RAGUET reprendra la succession de l'activité créée par son père **Camille RAGUET** et l'arrêt d'activité se fera en 1974 d'après les éléments en notre possession.



L'objectif est, d'ici 4 à 5 ans, de créer une quarantaine de logements, articulés autour d'espaces publics structurants pour une réhabilitation exemplaire et une réponse innovante en matière de périurbanisation.



par Stéphan PÉQUIGNIE DCS de la Ville d'Anor

LE TEMPS DE LA RECONVERSION ET DE LA REQUALIFICATION

Presque 20 années plus tard, la commune décide de s'attaquer à la dernière de ces friches après le traitement des 5 déjà traitées (Oùboud, l'Arment, Tanque et la Galopette) à l'issue et point et ainsi achever ce long processus engagé au début des années 90 dans le cadre de son projet global de renouvellement urbain.

Elle signe le 13 septembre 2005 avec la commune opératoire avec l'établissement **Public Foncier Nord Pas-de-Calais** et lui confie la prise en charge des négociations, des acquisitions, du portage des bâtiments dont le corcon de 10 logements occupés ainsi que du traitement des terrains d'une superficie de plus de 3,5 hectares.

Le 23 mai 2007, l'EPF signe avec les descendants de M. ROMBAUX, décidé quelque mois auparavant, l'acte authentique et les différentes étapes de ce vaste projet peuvent s'achever :

**Les friches d'acier devenues aujourd'hui des lieux de nature et de vie**

- 2010 : Travaux de dépollution et de déconstruction de la friche industrielle par l'EPF.
- 2011 : Revente de l'ensemble du site à la Ville d'Anor pour près de 246.000 €.
- 2012 : Anor est double lauréat de 2 appels à projets celui du Département du Nord « innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » et celui lancé par les Espaces Naturels Régionaux « RENOUVER - RENOUvellement Urbain et Ecologique des Espaces Ruraux ». En juin, c'est le premier conseil de pilotage avec l'ensemble des partenaires.
- 2013-2014 : Présentation de diagnostic et restitution de l'étude pour l'équipe pluridisciplinaire du comité RED-CAD, ateliers participatifs avec les habitants et élaboration du projet et des modalités de son montage et de son financement avec l'équipe technique (la Préfecture Régionale de l'Avesnois, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Avesnois, la SA URMET d'Avesnois, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Somme grâce à la participation du Cabinet Diverscities.

**un déclin rapide et traumatisant laissant derrière lui des friches**



LE TEMPS DE LA RECONVERSION ET DE LA REQUALIFICATION

- 2015 : dépôt officiel du dossier de candidature à l'appel à projet Européen dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Axe 4 « renouveau des sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés, dans un objectif de renouvellement urbain ».
- 2016 : Sélection du dossier et de la candidature d'Anor en alliance plurielle. Le dossier de la Verrière Blanche fait désormais partie du cercle très fermé des 10 dossiers retenus par la Grande Région des Hauts-de-France. Il constitue une opération exemplaire notamment au travers de sa gestion économe et équilibrée du budget et par ses logiques ambitieuses et innovantes de développement urbain.
- 2017 : La ville d'Anor reçoit le **décret en une année de boucler** les permis de construire et d'aménager, les appels d'offres de 2 millions d'euros - Cabinet In Situ pour la partie bâtie et Cabinet Agrest et Dierckx pour la partie aménagement VSD et proposer - des 15 lots de travaux avec les entreprises attributaires des marchés pour déposer son dossier dans les temps le 20 juin 2017 afin d'obtenir la subvention FEDER de 1,9 million d'€ par le région.



- 2018 : les cadres de service sont délivrés aux entreprises et constituent le démarrage effectif des travaux et dans le même temps la Ville signe la charte d'engagement EcoQuartier. Après la visite des experts sur le terrain, présentation du dossier en commission régionale à Lille, le dossier de réhabilitation la Verrière Blanche intitulé « Un quartier fier de son passé, mais tourné vers l'avenir » reçoit le Label National EcoQuartier étape II au Ministère puis à l'Uesnois, le 13 décembre - voir vidéo QR code.
- 2018 : signature du bail emphytéotique avec l'AVESNOISE, démontage des différents espaces et inauguration des travaux constituant la première phase du projet.





Ce futur quartier, permettra la mise en valeur de la biodiversité avec son parc, son plan d'eau et sa mare pédagogique.

Il sera composé de jardins partagés favorisant l'**appropriation citoyenne et l'émergence de solidarités**, de nouvelles constructions pour une **mixité sociale et générationnelle**, des locaux associatifs, un préau à proximité de l'espace sportif, un **espace dédié aux entreprises** de 3 cellules tertiaires et d'une salle polyvalente dédiée à la **valorisation patrimoniale du passé industriel et ouvrier de la Commune**.

## LE SITE

### Caractéristiques initiales

Dépollué en 2010 avec le concours de l'EPF (Etablissement Public Foncier), le site d'un peu plus de trois hectares, garde comme seuls vestiges de l'activité verrière, **une vaste halle composée d'ateliers** et adossée à un **coron de dix logements ouvriers mono-orientés plein sud** et leur jardin, datant du premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Le reste de la parcelle est un vaste espace non bâti anciennement occupé par l'unité de production.

Aujourd'hui enherbée, le site s'intègre au paysage bocager et offre une perspective vers la forêt.

### Contexte

Le renouvellement urbain de la friche de la Verrerie Blanche marque l'aboutissement d'un processus entrepris il y a près de 20 ans par la Ville d'Anor et à l'issue duquel la **reconquête des espaces dégradés ou en friches sera achevée**. La réflexion engagée dans le cadre de la démarche RENOUER a permis à la ville et à ses partenaires de **déterminer les grands enjeux fonciers, urbains et environnementaux** déclinant les objectifs régionaux ou nationaux en matière d'urbanisme durable.

### Aspects fonciers

Anor souhaite au travers de ce projet **limiter la consommation foncière par la reconquête des espaces en friche**, maîtriser de manière qualitative et quantitative la périurbanisation et **poursuivre ses efforts de lutte contre l'étalement urbain et de gestion durable du foncier**.

### Superficie

3,05 ha

### Superficie non bâtie publique

1,20 ha

## DÉTAIL DU PROJET

### Programme détaillé

La phase 1 aujourd'hui réalisée prévoit 16 logements (7 réhabilités – corons, 6 neufs et 3 lots libres), des équipements publics (espace entreprises, locaux associatifs, salle polyvalente et préau) ainsi que l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics (voirie, place, terrain multisport, jardins familiaux, espace de loisirs enfants, plan d'eau et mare pédagogique). La phase 2 intègre de manière prévisionnelle 21 logements (10 béguinages, 7 locatifs et 4 PSLA).





## Étude préalable

La **qualité du projet** est sans nul doute dû à l'origine des nombreuses études amont et pré opérationnelles réalisées, notamment au travers de la démarche **RENOUER d'ENRX** ayant permis la réalisation d'un travail en profondeur (diagnostic et rendu d'étude Redcat) ainsi que du travail du bailleur l'Avesnoise et de la mission d'Approche Environnementale de l'Urbanisme réalisée par le cabinet Divercités avec notamment un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères.

## ÉLÉMENT ESSENTIEL À LA RÉUSSITE DU PROJET

### La stratégie financière & les fonds FEDER

C'est une notion importante pour ne pas dire essentielle, notamment si l'on met en perspective la taille de la commune au regard de cet important dossier.

Anor a donc anticipé en élaborant une stratégie financière adaptée, qui s'est appuyée sur plusieurs points :

- La **réduction de son encours de dette** de plus de 850.000 € avec le non recours à l'emprunt depuis 2011, c'est ce qu'on appelle se « **serrer la ceinture** » dans la perspective d'investissement !
- La **rationalisation des dépenses et l'optimisation des recettes** ayant permis une progression du résultat de clôture jamais atteint auparavant, autrement dit notre bas de laine !
- La **cession** de quelques éléments de patrimoine générant quelques recettes,
- Et la réflexion sur le calendrier de **recours à l'emprunt** et l'étude sur les incidences de ce dernier pour de ne pas trop déséquilibrer le budget mais permettre de bénéficier des taux d'emprunt historiquement bas.

Par ailleurs, la commune a pu bénéficier **d'une subvention européenne très importante d'1,9 million d'€** grâce à la sélection de sa candidature et de son dossier dans le cadre de l'appel à projets correspondant à la mesure 6<sup>E</sup> « **Accélérer la reconversion des sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés dans un objectif de renouvellement urbain** » correspondant au **Programme Opérationnel Feder**. Sans cette dernière subvention, nous n'aurions pu mener à bien cette requalification notamment au regard du niveau qualitatif et ambitieux du projet.



Il est également important de souligner que l'acquisition ainsi que le traitement et la **dépollution de la friche ont été réalisés par l'EPF** qui a également pu bénéficier d'une subvention Feder dans le cadre du précédent PO. L'EPF a contribué à la réussite de ce projet de manière incontestable grâce à un accompagnement et à une implication sans faille aux côtés de la Collectivité.

Pour rappel : 4,4 millions d'€ au total, phase en cours comprise, dont 1,3 million d'€ à la charge de la commune soit 29,75 %.



## Qualité architecturale

Pour aborder ce volet, nous reprendrons l'analyse de **Thierry FOYER**, architecte au cabinet INSITU :

« Bien que très abimée l'élégante sobriété des silhouettes jumelles de la Halle et du Coron, le rythme de la structure et des ouvertures, la résistance de certains ouvrages aux effets du temps et la présence de matériaux nobles comme la pierre bleue et le chêne, nous ont immédiatement convaincu du potentiel de ce vestige industriel.

Par ailleurs, l'attente de la Ville présentait pour nous un enjeu exaltant : au-delà de la sauvegarde patrimoniale, il s'agissait de traduire en architecture la capacité de résilience dont Anor a su faire preuve, tirant parti de sa géographie, en intégrant un bâtiment issu du passé à un futur quartier ouvert sur l'avenir et le grand paysage. Nous avons donc proposé un projet de requalification qui maintient présent l'esprit du lieu, sans transiger sur les enjeux actuels, le confort thermique et acoustique et l'économie d'énergie, ni fermer la porte aux expressions architecturales offertes par les matériaux et savoir-faire d'aujourd'hui, comme un hommage à rendre à l'industrie.

Par exemple, si nous avons opté pour la restauration à l'identique de la maçonnerie et de la charpente en chêne, le dessin des menuiseries, de la cloison d'exposition des objets fabriqués autrefois à la Verrerie Blanche, jusqu'au choix des poignées de portes, sont issus de notre interprétation, actuelle et subjective, du « style industriel ».

Liant avec humilité archéologie industrielle et architecture contemporaine, nous avons pensé l'équipement communal comme un lieu durable de rencontre entre les générations d'habitants et de curieux. »

### LA REQUALIFICATION DES HALLES MUNICIPALES



## Qualité de la vie sociale

Ce volet bien sensible a mobilisé bon nombre d'acteurs. Le Directeur Général des sociétés l'Avesnoise et Promocil, **Jean-Pierre Choël**, partenaire historique de la Commune d'Anor s'est exprimé au terme de la genèse de ce projet collectif :

« A l'heure où tous les discours convergent vers les métropoles, les grandes villes, comment aurions-nous pu imaginer qu'une commune au caractère rural, au bout de la Région des Hauts-de-France et du département du Nord, dans le Sud-Avesnois, puisse faire converger tant d'énergie et d'ambition sur un projet de résorption de friche industrielle ?

La Commune d'Anor l'a fait, en invitant ses partenaires à participer à la reconversion de la Verrerie Blanche. Avouons que les premiers échanges et visites sur le site étaient empreintes de scepticisme vu le niveau de vétusté des bâtiments, la localisation dans la commune et la présence du réseau ferroviaire. Mais Monsieur le Maire, son Conseil Municipal, et son Directeur Général des Services ont convaincu l'AVESNOISE, fidèle partenaire dans l'aventure.

Les éléments déterminants dans cette opération auront été la participation des nombreux acteurs et la coordination sans faille de ceux-ci par le pilotage de la Ville, de l'ADUS et du Parc Naturel Régional pour atteindre des objectifs ambitieux : labélisation EcoQuartier, mobilisation du FEDER et octroi de fonds Départementaux pour la réhabilitation des logements.

Dans ce projet, l'AVESNOISE a réhabilité et construit des logements dans le respect le plus strict de l'environnement par les techniques utilisées, les performances affichées, que la volonté de travailler en circuit court. Ce projet met en valeur le patrimoine historique existant pour offrir des conditions de logement et de cadre de vie optimales pour les habitants à la recherche du « bien vivre » chez soi et du « bien vivre » ensemble, durablement au sein de l'EcoQuartier d'Anor. Cette opération, qui vise l'excellence, est un véritable succès et nous pouvons en juger au nombre important de candidatures que l'AVESNOISE a enregistrées ; cette attractivité fait la démonstration de l'efficacité du binôme collectivité-bailleur au service du territoire. »

Quant au Département du Nord, il s'est inscrit de manière opérationnelle dans son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, dans une optique de rééquilibrage social et économique de tous ses territoires ruraux.

Ce vaste chantier a intégré de manière volontariste **la solidarité** au-travers de la « **clause d'insertion** » par l'économie dans les marchés publics, promotion de l'emploi. Près de 2000 heures de travail proposées en direction des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières !

La participation citoyenne des habitants fût au cœur des préoccupations quotidiennes : l'implication de la population dès la réalisation du diagnostic, le partage et le travail avec les associations autour des jardins et de la collecte de la mémoire, les ateliers participatifs lors de l'élaboration du projet, la poursuite des échanges lors des animations de quartier.

Créer, enrichir, susciter, développer les liens sociaux en s'appuyant sur une association d'économie sociale et solidaire existante sur la Commune, « **l'association A 2 mains** » pour initier des jardins partagés, un jardin pédagogique avec l'école voisine, un poulailler à gestion citoyenne par les habitants de l'EcoQuartier, un espace de ruchers (éducation, production de miel), faire des habitants et des associations des « **acteurs** » engagés et impliqués dans leur vie du quotidien.

Le chapitre de la mémoire industrielle et locale se traduit par la valorisation des différents lieux : la vitrine d'exposition, la préservation des productions verrières, la fresque historique en hommage aux hommes et aux femmes, générations d'ouvriers retraçant les différentes activités, respect de l'identité locale.



## Respect de l'environnement

Dans la reconquête de la friche industrielle de la Verrerie Blanche, l'environnement hyper-présent sur Anor a été préservé, protégé, valorisé, et bonifié. Ce bien collectif a bénéficié d'attention toute particulière de l'architecte urbaniste paysagiste, Florine SACHY. Son regard s'est posé sur ce lieu et elle l'a traduit en ses mots :

« Le projet urbain et le paysage proposent de qualifier la friche à partir d'un espace majeur : l'esplanade centrale ouvrant les vues depuis la rue de la Verrerie Blanche vers le parc. Celle-ci met en valeur le patrimoine réhabilité en proposant des usages de parvis pour l'équipement, du stationnement évolutif en surface d'accueil pour événements, de city-stade. Cette esplanade connecte les voies mixtes desservant le quartier. Leur traitement paysager favorise les déplacements doux et prolonge les qualités des alentours avec le développement de différentes strates végétales : alignement d'arbres accompagnant les voies, haies arbustives délimitant les parcelles, noues plantées tamponnant les eaux pluviales.

De généreux espaces publics piétons s'inscrivent en articulation entre les nouvelles implantations bâties et l'environnement immédiat du bocage. Ainsi le parc décline différents milieux naturels favorisant la biodiversité et organisés autour de bassins avec ponton, d'une aire de jeux, d'un verger, d'espaces libres de prairies et bosquets. Ils mettent en scène des végétaux indigènes et typiques du Parc Naturel Régional, intègrent des cheminements notamment vers la forêt. Par ailleurs, des jardins familiaux individuels sont composés autour d'un jardin collectif dans lequel éolienne, bacs potagers accessibles aux personnes à mobilité réduite, nichoirs, hôtels à insectes, ... sont autant de supports pédagogiques. L'ensemble est agrémenté par du mobilier urbain (bancs, potelets, jeux, ponton, passerelles, abris des jardins, nichoirs...) en bois, conférant au quartier un aspect champêtre et contemporain. »

Concrètement, cette réhabilitation-renaturation s'est imposée **rigueur** et **contraintes** pour se vouloir exemplaire : le traitement des eaux pluviales, l'extension de réseaux de mares et de ruisseau, la gestion adaptée des eaux de ruissellement, la lutte contre la pollution des milieux, l'utilisation de noues enherbées, un bassin de tamponnement des eaux à l'échelle du quartier, la réutilisation de l'eau au niveau des jardins grâce à la production électrique de l'éolienne, l'usage modéré de l'eau domestique.

Des « mots » nouveaux apparaissent dans le quotidien des habitants : jardinage, culture, cuisine, animations, randonnée, travailler ensemble, éducation à la nature, habitat, sports, loisirs, commerce, vie associative et familiale, participation dans les espaces dédiés aux échanges, au **vivre ensemble** et à la **convivialité**.

D'être, un point de départ ou un moment de passage représente également une **reconnaissance identitaire**. La randonnée thématique touristique dédiée à la mémoire industrielle d'Anor s'invite sur ce site renouvelé, approprié par la population et les visiteurs extérieurs.

La mobilité et l'accessibilité ont été prises en considération. Une voirie mixte, une limitation de la place de la voiture aèrent considérablement l'espace de déplacement.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration de la connexion avec le centre-ville sont programmés et réalisés partiellement via une ruelle piétonne sous la voie ferrée, la création d'une sente piétonne d'accès à la forêt, les liaisons piétonnes à l'intérieur du quartier. Quant à l'accès PMR, il est présent et effectif pour l'ensemble des équipements de l'EcoQuartier.

Le respect de l'environnement reste le leit-motiv de la renaturation au-travers d'un large verdissement des espaces publics, la plantation d'espèces végétales adaptés et spécifiques, la pose de nichoirs et hôtels à insectes, la création d'une zone humide, la valorisation du bocage, la replantation de haie complémentaire qui concourent à l'alimentation de la chaudière communale bois énergie du Point du Jour, l'installation de ruchers.

